

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX-NEUF FEVRIER (19/02/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Nicole LAFFINEUR (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU) M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

08 – 19 février 2026

8. Convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac (CHICM)

Rapporteur : Madame Danielle SCHATTEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2024 attribuant une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac (CHICM) pour des travaux de rénovation du service des urgences,

Considérant que l'attribution de cette subvention prévoit la conclusion d'une convention destinée à préciser les modalités de versement, d'utilisation, de suivi et de contrôle de ladite subvention,

Considérant que cette convention a été établie entre la Commune de Moissac et le CHICM,

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € au Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac, destinée au financement des travaux de rénovation du service des urgences.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget d'investissement de la Commune.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme
Moissac, le 20 février 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :